

---

**Nombre de membres**

**Séance du mardi 16 mai 2017**

**en exercice:** 14

L'an deux mille dix-sept et le seize mai l'assemblée régulièrement convoquée le 16 mai 2017, s'est réunie sous la présidence de Virginie GREMILLET.

**Présents :** 9

**Sont présents:** Virginie GREMILLET, Christian CLAUDON, Philippe PARADIS, Hervé LAHAYE, Dominique PREVOT, Joël FLUCK, Christine PIERSON, Jean-Paul JACQUOT, Anne-Marie FREUDENBERGER

**Votants:** 12

**Représentés:** Gérard VILLEMIN, Monique AMET, Michel ULRICH

**Excuses:** Jean FOUCHÉ, Michel VILLAUMÉ

**Secrétaire de séance:** Philippe PARADIS

---

Le Conseil adopte le compte rendu de la séance du 12 avril 2017.

Madame le Maire demande à ajouter un point à l'ordre du jour: Emplois saisonniers vacataires. Le Conseil accepte à l'unanimité.

**DE 2017 037: REFECTION RESEAUX ASSAINISSEMENT EAU POTABLE ET VOIRIE**

Le bureau d'étude EHV (Energie Hautes Vosges) assure la maîtrise d'œuvre et d'ouvrage de l'opération. Il a défini un calendrier pour lancer la consultation des entreprises (du 24 mai 2017 au 21 juin 2017).

La réunion pour l'ouverture des plis aura lieu le mercredi 28 juin 2017 à 10H00.

Les travaux débuteront en septembre 2017.

Il ne sera fait qu'un seul lot qui permettra d'effectuer les travaux plus rapidement.

Ils se répartissent ainsi :

<b>- Budget principal : Chapitre 23 - Opération 69 :</b>	<b>418 931,24 € HT</b>
• Assainissement	205 495,74 € HT
• Voirie	179 695 € HT
• Assainissement pluvial	17 800 € HT
• Prestations bureau études	15 940,50 € HT
<b>- Budget eau : Chapitre 23 - Opération 20 :</b>	<b>148 454,00 € HT</b>

**Coût total de l'opération** **567 385,24 € HT**

Il est précisé que l'éclairage public est hors marché (travaux déjà votés) puisque le SMDEV assure cette compétence et a retenu l'entreprise SOTRECA pour la réalisation de ces travaux..

Une réunion publique de présentation à destination des riverains sera programmée avant le début des travaux.

De même, les travaux d'assainissement feront l'objet d'une convention avec la Communauté de Communes de Bruyères et la commune de Lépanges-sur-Vologne pour les modalités de remboursement de ces travaux à partir de l'année 2021.

Les subventions ont été demandées et accordées pour ces travaux (voirie, eaux pluviales et prestations bureau d'études).

Suite à l'engagement de la commune de se doter d'un schéma directeur en eau potable et en assainissement, le conseil départemental et l'agence de l'eau Rhin-Meuse seraient susceptibles de subventionner la réfection de ces réseaux.

Pour : 12, Contre : 0, Abstention : 0

### **DE 2017 038: DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET PRINCIPAL**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2017, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

<b>FONCTIONNEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
6811 (042)	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	-0.37	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0.37	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>INVESTISSEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
2051	Concessions, droits similaires	5000.00	
2312 - 69	Agencements et aménagements de terrains	-5000.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Pour : 12, Contre : 0, Abstention : 0

### **DE 2017 039: DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET EAU**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2017, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

<b>FONCTIONNEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
618	Divers	-500.00	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	501.61	
6811 (042)	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	-1.61	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>INVESTISSEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
1391 (040)	Subventions d'équipement	200.00	
203 - 14	Frais d'études, recherche, développement	350.00	
2315 - 14	Installat°, matériel et outillage techni	-350.00	
2315 - 20	Installat°, matériel et outillage techni	-200.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Pour : 12, Contre : 0, Abstention : 0

#### **DE 2017 040: DEMANDE D'EFFACEMENT DE DETTE**

Suite à l'ordonnance d'homologation du Tribunal D'Instance 1 place Foch CS 60018 - 88026 EPINAL Cedex ci-jointe, effaçant les dettes d'un redevable, le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à l'inscription de la somme de 150,56.- € à l'article 6542 du budget eau, créances non soldées.

Pour : 12, Contre : 0, Abstention : 0

#### **DE 2017 041: EMBAUCHE DE DEUX SAISONNIERS.**

Suite au départ des deux employés communaux (mise à disposition pour convenance personnelle), la commune a eu recours à un contrat aidé subventionné par l'état à hauteur de 76 %.

Dominique PIERRE a donc été embauché et effectue 20 h par semaine (tous les matins) pour la commune.

Pour l'aider dans ses tâches, Madame le Maire propose l'embauche d'étudiants pendant les deux mois de l'été (juillet et août). Priorité est donnée aux étudiants de la commune de Lépages-sur-Vologne et possédant un permis de conduire.

Les missions proposées seront d'apporter de l'aide à l'employé communal le matin et à l'archivage des dossiers de la mairie l'après midi (contrat de 35h).

Une annonce sera déposée sur le site internet de la commune et affichée en mairie.

Il est précisé que les enfants des membres du conseil municipal ne pourront pas être retenus.

Pour : 12, Contre : 0, Abstention : 0

#### **Affaires et communications diverses**

1. La phase administrative pour les travaux de protection de périmètre de protection des captages étant terminée, il convient de solliciter l'agence de l'eau Rhin-Meuse pour la réalisation de la phase « travaux » qui comprennent :

- Acquisition des terrains des propriétaires privés (une estimation des terrains et des bois sera faite par l'ONF).
- Bornage des terrains
- Frais de géomètre
- Pose de clôture en bordure des périmètres immédiats

Les subventions escomptées pourraient atteindre 50 – 60 %.

2. Sur la place du village était prévue lors de sa création, la mise en place d'une fontaine. Celle-ci n'étant jamais réalisée, une opportunité d'acquérir une fontaine à boule s'est présentée pour la somme de 2 500 € HT + 300 € (frais de transport).

Après discussion sur les modalités de pose et l'opportunité d'engins de terrassement pour la mise place, les membres présents sont favorables à cette acquisition.

A noter qu'après consultation des services du Département et de la Région, aucune aide n'est prévue pour ce type d'équipement.

3. Annie FREUDENBERGER demande des précisions quant aux statuts des anciens employés et de leurs mises à disposition. Madame le Maire renseigne les membres présents sur cette disposition et rappelle les devoirs du fonctionnaire territorial.

4. Le Foyer Rural de Deycimont remercie la mairie pour l'installation de l'animatrice de territoire Carine FLORENTIN.

5. Don du sang du 29 avril 2017 : 50 personnes sont venues, 47 personnes ont données du sang dont 2 nouveaux.

6. Planning de la tenue des élections législatives du 11 et 18 juin 2017: Pas d'observations.

7. Adhésion au massif Vosgien : La commune de Lépages-sur-Vologne n'est pas classée en zone de montagne. Cependant au vu de la faible cotisation (60 €/an) et des informations utiles en matière de tourisme, la commune décide d'adhérer pour une période d'un an.

8. Enquête de la commune au sujet des colis ou repas pour les aînés : 80 réponses :

- 50 personnes favorables au colis.
- 38 personnes favorables au repas.
- Quelques personnes ne se prononcent pas.
- Quelques personnes ne veulent rien.

La commune décide d'attribuer un colis dont la composition reste à définir.

9. La CC2V a validé le projet de financement et de travaux de la piscine intercommunale pour un montant de 5 169 504 € TTC qui consiste en :

- Réhabilitation de la piscine (rénovation de la structure existante, toiture, charpente, bassin inox)
- Création d'un 2<sup>ème</sup> bassin de 65 m<sup>2</sup> pour activités diverses (aquabiking, etc...). Madame le maire précise, par poste, le montant des travaux. Ce projet sera subventionné à hauteur de 1 800 000 €.

La CC2V est obligée de redonner l'argent aux collectivités hors communauté de communes (50 000 €).

Pour les communes faisant partie de la CC2V, les sommes versées jusqu'à présent (600 000 €) restent pour ce projet.

Prêt pour 1 867 920 € sur 25 ans à taux zéro.

Les taxes, à reverser à la CC2V, seront donc revues à la hausse.

10. Une réunion sera prochainement prévue avec les membres de la commission "Rénovatyion de la mairie" : Dominique PREVOT, Philippe PARADIS, Jean FOUICHE, Jean Paul JACQUOT et Gérard VILLEMIN.

11. Festival Tambouille : Louise FETET a été contactée à ce sujet mais l'organisation de cette année risque d'être compromise.

12. Le 14 juillet : En attente de la réponse du Président des corpos de Lépages pour l'organisation d'une manifestation (bal).

13. Le vide grenier de Lépages-sur-Vologne est prévu ce samedi 20 mai 2017.

14. Hervé LAHAYE demande:

- si les travaux d'assainissement Rue de la Vologne feront l'objet d'une déviation ?

Réponse : Non, d'après les dernières informations, des feux de chantier seront mis en place

- Si les places de parking du nouvel aménagement seront prochainement disponibles

Réponse : Les places seront réensemencées en juin et quelques places seront disponibles prochainement.

15. Les allées du cimetière seront traitées par le paysagiste.

16. Le conteneur papier sera mis en juin pour un mois à la même place (ancienne école).